

Garantie contre les dégradations mobilières et immobilière – Bail mobilité

Grille de prise en charge

Poste	Garantis	Non Garantis
Aménagements effectués par le locataire avec l'accord du propriétaire		X
Aménagements extérieurs		X
Carrelage cassé	X	
Carrelage tâché		X
Dommages de mouille		X
Electroménager	X	
Jardins, végétaux, éléments extérieurs	X	
Joints de silicone		X
Lino accroc		X
Lino arraché (hors accroc)	X	
Lino tâché		X
Meubles de cuisine intégrée	X	
Moquette accroc		X
Moquette arrachée (hors accroc)	X	
Moquette tâchée		X
Murs peints en couleur par le locataire		X
Nettoyage		X
Parquet cassé	X	
Parquet décollé		X
Parquet rayé		X
Peintures (reprises de)		X
Peintures jaunies		X
Peintures tâchées		X
Pièces et accessoires destinés au service de la table (vaisselle, casseroles, ustensiles de cuisine)		X
Piscines, sauna, spa		X
Poignées cassées	X	
Portes cassées	X	
Prises électriques arrachées ou cassées	X	
Sanitaires (lavabo, wc, évier,...) cassés ou fendus	X	
Serrures cassées	X	
Tapisseries arrachées		X
Tapisseries tâchées		X
Traces		X
Traces de meubles sur moquette		X
Traces de meubles sur murs		X
Traces de rouleau de peinture		X
Trous dans les murs (hors chevilles)	X	
Trous de chevilles		X
Vétusté		X
Vitres cassées	X	
Vol d'immobilier		X
Vol de mobilier		X